



Fédération Syndicale Unitaire

Section des Hauts de Seine

3 bis rue Waldeck Rochet 92 000 Nanterre

01 46 95 15 82

fsu92@fsu.fr - <http://sd92.fsu.fr>

Déclaration préalable de la FSU au CDEN du 28 novembre 2013

Cette rentrée s'inscrit dans un contexte où la politique d'austérité, avec les 30 milliards ponctionnés dans le budget 2013, a des répercussions sur les services publics. La rentrée 2013 incombe totalement au nouveau gouvernement. Le changement est encore attendu par les fonctionnaires qui voient pour la quatrième année le gel du point d'indice maintenu. La crise du recrutement est particulièrement aiguë, et faute de personnels titulaires en nombre suffisant la crise du remplacement ne va pas tarder à se manifester dans toute son ampleur. Malgré un recours à la précarité, le rectorat ne trouve pas de personnels dans certaines disciplines. La FSU soutient qu'une vraie politique de prérecrutements est indispensable.

« Les moyens sont en hausse, a dit le recteur de Versailles, mon prédécesseur faisait des rentrées à la baisse »

Si les moyens sont en hausse, la FSU est particulièrement inquiète des remontées nombreuses qui signalent que des personnels engagés en CUI, ayant dans leur majorité en charge l'accompagnement des élèves handicapés dans le premier degré, mais aussi dans le second degré, ne sont toujours pas payés depuis septembre. Le lycée payeur à Levallois ne répond pas. L'administration de leur établissement a répondu à certains qu'ils seraient payés en janvier. La situation touchant des contrats aidés, on comprend qu'elle est d'autant plus intolérable et inadmissible. Les moyens appartenant au même budget opérationnel de programme que les fonds destinés aux bourses, doit-on s'inquiéter pour les versements destinés aux familles ? La FSU demande le règlement rapide des sommes dues et que la lumière soit faite sur ces retards et sur la réalité des moyens.

Nous demandons également qu'un plan de formation soit prévu pour les AVSI intégrés.

Toujours dans un souci de service public, la FSU soutient la mobilisation et la demande d'audience des personnels d'orientation du sud des Hauts-de-Seine. C'est une demande collective des centres Clamart - Châtenay - Sceaux qui vont fermer ; les personnels rappellent la nécessité d'un service public d'orientation de proximité, gage d'efficacité et d'égalité.

Dans les missions de l'École, l'Éducation prioritaire joue un rôle capital. C'est pourquoi nous dénonçons une refonte menée dans la plus extrême précipitation. La consultation a donné aux personnels un sentiment de verrouillage et de consultation biaisée, augmenté par une absence de retour de la synthèse départementale et conforté au niveau académique par des choix de participants opaques et l'exclusion des enseignants de certaines tables rondes, sans parler des représentants des personnels. Quant aux lycées, ils sont d'ores et déjà exclus de l'éducation prioritaire.

LA FSU réaffirme l'importance cruciale de l'EP au regard des dégradations socio écon considérables qui se sont accélérées, en particulier dans les zones défavorisées, même si les moyens ont été réduits ces dernières années, dans une politique sociale globale.

Concernant le sport scolaire, nous avons rappelé en CTSD l'importance du maintien de la présidence des associations sportives par les chefs d'établissement.

Dans le premier degré, malgré 97 postes supplémentaires pour les Hauts-de-Seine, beaucoup de classes auront encore des effectifs chargés ! Certaines écoles maternelles ont fait la rentrée avec des moyennes supérieures à 30 et plusieurs écoles élémentaires ont une moyenne supérieure à 28.

Cela implique inévitablement des classes à plus de 30 élèves. Les documents de travail fournis en préparation de ce CDEN montrent même que la moyenne par école sur le département a augmenté, tant en maternelle qu'en élémentaire. Cela signifie que la plupart des postes auront été absorbés par l'augmentation démographique et n'auront permis aucune amélioration pour les écoles. La FSU continue de revendiquer des effectifs maximum de 25 par classe et 20 en éducation prioritaire. Dans le 92 la synthèse sur la consultation montre clairement une attente : une amélioration des conditions de travail pour ce qui touche aux effectifs et au temps de concertation des équipes. Pour le reste, les conclusions tirées ne nous paraissent pas refléter l'exacte réalité des remontées.

Pour la rentrée 2013, le budget prévoyait la création de 3 046 postes au niveau national, il n'y en a que 2 355 dans le budget 2014 pour accueillir 30 000 élèves supplémentaires. Nous ne pouvons guère espérer une réelle amélioration des conditions d'enseignement pourtant nécessaire à la réussite des élèves.

Nous ne pensons pas que les moyens alloués au premier degré pour la rentrée 2014 permettront de développer une politique volontariste concernant l'enseignement spécialisé, notamment concernant les RASED dont le nombre de maîtres E et G a été réduit à peau de chagrin. La FSU demande à la fois la création de postes spécialisés, et le nombre de départ en formation CAPA-SH permettant de les pourvoir, ainsi qu'une politique volontariste pour inciter les enseignants à s'engager dans cette formation.

Concernant les postes "plus de maîtres que de classe" et "moins de trois ans" créés cette année, même si nous en actons positivement le principe, le nombre de postes créés est bien insuffisant pour permettre une réelle amélioration des conditions d'enseignement et une réelle transformation de l'école.

Lors du CTSD du 5 septembre, vous avez choisi d'implanter un poste « Plus de maîtres que de classes » à l'école élémentaire Léopold Sedar Senghor de Clamart au lieu de l'école élémentaire Trivaux comme cela avait été décidé par votre prédécesseur lors du CTSD d'avril 2013, afin de doter d'un moyen supplémentaire le réseau ECLAIR des Petits Ponts.

Vous nous avez alors assuré que vous nommeriez un enseignant sur le poste « Plus de maîtres que de classes » à l'issue du CTSD qui prononçait son ouverture officielle.

Or, nous avons appris le vendredi 18 octobre que vous avez pris la décision de fermer un poste classe dans cette école (poste qui fonctionne en « poste surnuméraire ») pour ouvrir un poste « Plus de maîtres que de classes », et de nommer l'enseignant titulaire en AFA sur le poste « Plus de maîtres que de classes » pour l'année scolaire.

Cette décision est contraire aux engagements pris en CTSD et bafoue le travail effectué dans l'école autour du poste surnuméraire, travail entamé depuis plusieurs années. Une autre enseignante de l'école s'était d'ailleurs portée volontaire pour occuper le poste « Plus de maîtres que de classes » créé lors du CTSD du 5 septembre, et le projet est en cours d'écriture.

Dans le document de travail pour ce CDEN fourni par vos services, il est indiqué que 13 postes ont été créés pour les Plus de maîtres que de classes. Or, ce sont seulement 10 créations qui ont eu lieu, les 3 autres postes étant le résultat d'une transformation d'un poste classe en poste Plus de maîtres que de classes. Cela signifie donc qu'il reste trois postes qui n'ont pas été créés dans la dotation ministérielle de 97 postes de l'an dernier.

Nous sommes préoccupés par la situation du remplacement, déjà difficile depuis le début de l'année. Nous souhaitons fortement ne pas nous retrouver dans une situation aussi critique que l'an dernier, où des milliers d'élèves ont été privés de classe pendant des périodes parfois assez longues.

Par ailleurs, les enseignants ont été consultés sur de multiples sujets dans une période très resserrée : rythmes, programmes, éducation prioritaire. Si la FSU a toujours porté la demande de prendre en compte la parole des enseignants, la précipitation dans l'organisation de ces concertations (calendrier très court, information trop tardive) a empêché la profession de se saisir de ces moments à la hauteur des enjeux.

Enfin, vous avez fait le choix de pourvoir les décharges de direction des écoles quart-déchargées par des étudiants contractuels admissibles à la session du concours 2013-2. Ces étudiants serviront à remplacer les enseignants titulaires partant en stages de formation continue

aux mois de janvier et février. Ils ne pourront donc pas assurer leur service dans la classe des directeurs. En imposant aux directrices et directeurs de prendre la classe en charge à 100 % du 20 janvier au 7 février, vous empêchez les écoles de fonctionner durant toute cette période. Nous réitérons donc notre demande que des solutions soient trouvées afin que les directeurs puissent bénéficier de leur journée de décharge, déjà bien insuffisante, pour exercer leurs missions.

La rentrée 2013 dans les Hauts-de-Seine se caractérise par les mêmes difficultés que les rentrées précédentes : il n'y a aucune amélioration dans les collèges des Hauts-de-Seine pour les élèves et pour les personnels.

Les effectifs restent pléthoriques dans la majorité des classes et atteignent des records rarement égalés : plus de trente élèves dans certaines classes de collège (notamment en 6ème -5ème) et notons - même si ce n'est pas l'objet d'un CDEN - que de très nombreuses classes de lycée sont à plus de 35 (notamment en Seconde).

Les taux d'encadrement sont insuffisants dans les deux tiers des collèges du département : le H/E est inférieur ou égal à 1.19, ces dotations ne laissent aucune marge d'initiative pédagogique réelle aux établissements et les contraignent à arbitrer trop souvent entre le maintien d'options, les effectifs par classe et les horaires nationaux dus aux élèves. Dans ces conditions, il ne reste aucune possibilité de remédiation pour les élèves. Le taux d'encadrement global en collège est quasiment le même que celui de l'année dernière (1.19 h/élève contre 1.18 en 2012 et 1.22 en 2010). Le E/D, lui aussi, montre qu'il n'y a eu aucune amélioration en le comparant à la rentrée 2012 et il s'est dégradé de 6 points depuis la rentrée 2009.

La question du remplacement reste très problématique : de nombreuses classes sont restées sans enseignant(s) dans certaines disciplines (notamment en Maths et en Technologie,) et cela dès la rentrée et pendant plusieurs semaines. L'administration a eu les plus grandes difficultés à pourvoir certains postes : est-il normal que des élèves d'un collège de Bagneux n'aient toujours pas eu d'enseignement de Technologie depuis la rentrée ? Nous demandons à ce qu'un bilan du remplacement soit présenté pendant ce CDEN.

La question des affectations des élèves reste elle aussi problématique : il n'est pas normal que l'administration ait à ouvrir 11 classes de 6ème (soit dans plus de 10% des collèges du département !) à la rentrée et 3 classes de 5ème-4ème. Ces ouvertures, à la dernière minute, désorganisent les établissements et les équipes pédagogiques. Les demandes de dérogation restent toujours aussi nombreuses : quel pourcentage représentent-elles des affectations totales en 6ème ? L'année dernière, le chiffre était de 22%, soit près d'un quart des familles qui ne souhaitait pas aller dans leur collège de secteur : qu'en est-il cette année ? quelle est votre analyse ?

Par ailleurs nous ne comprenons pas pourquoi il n'y a plus de bilan sur le décrochage scolaire et l'absentéisme, sur l'assistance éducative et sur l'accompagnement éducatif ?

- Pour les personnels d'enseignement et d'assistance éducative, il n'y a aucune amélioration de leurs conditions d'exercice, outre les effectifs pléthoriques, le taux d'heures supplémentaires ne cessent d'augmenter dans tous les collèges. Ces taux d'heures supplémentaires délirants provoquent une surcharge de travail permanente, subie par les personnels. Ils détériorent les conditions de travail des personnels et le service rendu aux élèves. Cette surcharge de travail, couplée à la baisse réelle du pouvoir d'achat des personnels, explique en grande partie la crise du recrutement. Il y a une urgence absolue à améliorer les conditions de travail des personnels si l'on souhaite pouvoir trouver les moyens humains pour que le système puisse fonctionner normalement. La suppression de 34 postes d'AED à la rentrée a touché les deux tiers des collèges du département, la réduction des moyens de surveillance - déjà fortement réduits ces dernières années - nuit au bon fonctionnement des établissements, à un climat apaisé, et donc aux conditions de réussite des élèves. Pour la FSU, le recrutement de contrats aidés ne peut être une solution pour assurer certaines missions du service public d'Éducation.

- Nous maintenons nos demandes de renseignements sur les EAP : dans quels établissements exercent-ils? et sur le bilan de la vie scolaire : AED, CUI.

La FSU et ses syndicats continueront à s'engager pour l'égalité des chances dans une École au service de tous.